

Délibération n°B-2023-22 Don d'un véhicule au CPI de Vauvillers

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 2 juin 2023
Présents : 3 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 3
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

<u>TITULAIRES</u>	Présent(e)	Excusé(e)
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME		X
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT		X
M. Thomas OUDOT	X	

Étaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef de l'État-Major

Madame Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à quinze heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le colonel Stéphane HELLEU, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS vient de procéder à la réforme d'un véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BY-319-TV. Le compteur indique 87 040 kms et la première mise en circulation date du 2 août 2007.

Par courrier en date du 2 janvier 2023 (joint à la présente délibération), monsieur le maire de la commune de Vauvillers a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule léger pour assurer les opérations de secours d'urgence à personne en remplacement du véhicule actuel qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de remplacer. Il s'agit en effet d'un Peugeot Partner utilisé dans le centre depuis 19 ans.

Au regard d'une part de la vétusté de ce véhicule et d'autre part du bon fonctionnement du Centre de Première Intervention de Vauvillers où une nouvelle dynamique s'est mise en place et qui a vu dernièrement son effectif augmenter, il est proposé aux membres du bureau d'autoriser le président du conseil d'administration du SDIS à céder gratuitement à la commune de Vauvillers le

véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BY-319-TV, présentant 87 040 kms au compteur et mis en circulation en 2007, dont il a été procédé précédemment à la réforme.

Décision

Les membres du bureau du SDIS autorisent, à l'unanimité, le président du conseil d'administration du SDIS à céder gratuitement à la commune de Vauvillers le véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BY-319-TV, présentant 87 040 kms au compteur et mis en circulation en 2007, dont il a été procédé précédemment à la réforme.

Le président du conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20230629-B-2023-22-DE

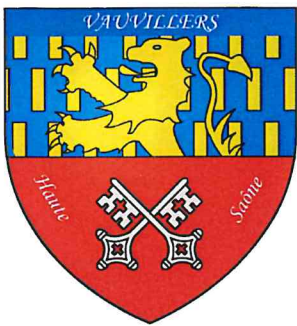
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Affichage : 06/07/2023




Yves KRATTINGER



Mairie de VAUVILLERS
70210

Téléphone : 03 84 92 82 88
mairie.vauvillers@wanadoo.fr
<https://vauvillers.fr>

N° 1/2023

Vauvillers le 02 janvier 2023

M. Bruno MACHARD
Maire de Vauvillers

au

Colonel Stéphane HELLEU
directeur du SDIS 70
à Vesoul



Mon Colonel,

Le Centre de Première Intervention de Vauvillers rencontre depuis plusieurs années de grandes difficultés de fonctionnement pour diverses raisons (problème de commandement, manque d'effectif..).

Aussi, depuis ma prise de fonctions à la tête de la commune je n'ai eu de cesse de tout mettre en œuvre pour le maintenir et faire en sorte qu'il reprenne vie.

Plusieurs réunions organisées avec vos services ont permis de dénouer le problème et je tiens à vous faire part de ma très grande satisfaction de voir aujourd'hui renaître notre CPI. Après le départ de l'adjudant SCHIFFMAN, la caporal Sabrina MASSON a su mobiliser autour d'elle et après s'être engagée dans une remise en état des locaux, elle a su recruter pour s'entourer d'une équipe plus étoffée. Même si aujourd'hui le centre ne compte que 5 sapeurs pompiers volontaires, deux nouvelles recrues sont en cours d'incorporation et il n'est pas exclu de d'autres les rejoignent.

Je ne vous apprendrai pas que pour mener à bien leurs missions, nos sapeurs pompiers doivent être dotés d'un minimum de matériels et de véhicules. Si d'un point de vue matériels de secours, je pense que notre CPI est doté de l'équipement nécessaire pour permettre d'intervenir sur les secours à personnes, l'état des lieux est différent coté véhicule.

En effet, le CPI est doté d'un Peugeot P4 qui permet d'assurer les interventions sur les feux de faible intensité et d'un Peugeot Partner pour les secours à personnes. Et c'est ce dernier véhicule qui pose problème. Âgé de 19 années (date de 1ère mise en circulation : 18/12/2003) il présente, malgré les nombreuses réparations effectuées des signes évidents d'essoufflement qui rendent de plus en plus difficile le transport sur les lieux d'intervention.

Face à cette situation, qui devient de plus en plus préjudiciable pour la nouvelle équipe en place, je me permet de solliciter auprès de vous l'attribution par le SDIS d'un nouveau véhicule d'intervention pour les secours à personnes sachant que ma demande est guidée par les conseils du Lieutenant THAILLARDAT qui m'a fait savoir que des véhicules de seconde main étaient ou seraient prochainement disponibles au sein du SIDS 70.

L'arrivée d'un véhicule plus sûr et plus performant viendrait sans nul doute renforcer le dynamisme de la nouvelle équipe et encourager les nouvelles recrues mais aussi donner une autre image de notre CPI et de nos sapeurs pompiers volontaires.

Sachant pouvoir compter sur votre concours, je vous remercie par avance de toute l'attention que vous voudrez bien accorder à ma demande et je vous prie, mon Colonel, de bien vouloir agréer mes sincères salutations.

